



Traduction pour un particulier

Par Yanka

Bonjour,

Je suis déjà à la retraite. A titre occasionnel je fait le service de traduction et de l'interprétariat pour la justice en tant qu'une personne particulière.

Je déclare mes revenus.

Ma question : puis-je faire le service de traduction pour un particulier et établir la Note d'honoraires ?

Merci pour la réponse.